

## Règlement des inscriptions de l'IPER

### 1. Inscription

Toute inscription d'un étudiant ne sera validée qu'après réception d'un dossier d'inscription, dûment complété et signé et du règlement des frais de dossier liés à cette formation. Chaque inscription est définitive.

### 2. Tarifs

Tous les prix sont indiqués en euros taxes comprises. Ces prix comprennent la formation, les frais de dossier, la documentation pédagogique, les journées d'études (hors transport et repas), l'accès à la plate-forme pédagogique.

### 3. Modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation a lieu à réception de la facture. Il devra être effectué par chèque ou par virement à l'ordre de l'AFPICL (Association des Fondateurs et Protecteurs de l'Institut Catholique de Lyon).

### 4. Modalités de remboursement

- Cas de force majeure (chômage, déménagement ou maladie grave) :  
Les frais de dossier restent acquis à l'IPER, le remboursement des cours s'effectue au prorata des cours suivis. Il est nécessaire de produire des documents attestant de votre situation.
- Cas d'abandon en cours d'année : aucun remboursement ne sera effectué.

### 5. Confidentialité et respect de la propriété intellectuelle [Loi n° 92-597 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle].

L'étudiant s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports de cours ou d'autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de l'IPER.

Nom :

Prénom :

Je certifie sincères et véritables les renseignements fournis et je déclare avoir pris connaissance du règlement des inscriptions à l'IPER.

Fait à Lyon, le

Signature de l'étudiant